

plusieurs de nos villes canadiennes. Ces bureaux centraux voient à mettre en relations les diverses organisations de charité, à améliorer autant que possible les méthodes de traitement de ces organisations. Dans certains cas, ils sont chargés de conseiller les autorités municipales quant aux subventions à accorder à ces organisations. Ce bureau examinera toute la situation, étudiera les budgets des diverses institutions et le genre de travail qu'elles font, alors qu'il sera plus en état d'accorder ces subventions. Il me semble que nous pourrions agir dans ce sens, ici à Ottawa. Si l'on pouvait réorganiser le département, comme l'a suggéré l'honorable député de Saskatoon (M. Young), il pourrait remplir deux ou trois fonctions importantes. Il servirait d'abord à grouper la documentation sur les activités des diverses provinces et des ministères. Cela seul serait un excellent travail. Et, si nous devons augmenter nos subventions fédérales, comme je suis heureux de l'entendre réclamer par le chef de l'opposition (M. Bennett), ce bureau pourrait être jusqu'à un certain point chargé d'enquêter sur le travail accompli par les organisations des diverses provinces. Si le dominion accorde des subventions aux provinces, aux services sanitaires publics, aux services antituberculeux, il pourrait insister sur le maintien d'une certaine norme. Le ministre des Pensions (M. Power) s'est dit désireux de retenir les services des travailleurs volontaires, qui sont des experts dans ces différents domaines. Je pense qu'il pourrait fort bien faire cela s'il pouvait les nommer comme conseillers dans un bureau central. Nous pourrions avoir un expert en hygiène sociale, un expert ou un groupe d'experts pour la lutte contre la tuberculose ou pour le bien-être de l'enfance. Si nous avions une demi-douzaine de départements de ce genre, ils seraient en état de nous donner des conseils sur la ligne de conduite à suivre. Quiconque est au courant du travail qui se fait dans d'autres pays doit reconnaître que le Canada est resté en arrière, surtout dans certains domaines, et que notre propre ministère pourrait, sans dépenser trop d'argent, maintenir ce bureau central. Et ce bureau serait en mesure de le conseiller sur la propagation de cette œuvre dans tout le pays. Je me permets de soumettre cette idée au ministre.

M. McLEAN (Melfort): J'ai écouté attentivement depuis plusieurs minutes pour savoir si je pourrais apprendre quelque chose du travail de l'Association antituberculeuse. Le ministre pourrait-il nous fournir ce renseignement qui ne nous a pas été donné jusqu'ici? Comment dépense-t-on cet argent et à quoi sert-il?

L'hon. M. POWER: L'Association perçoit de l'argent pour financer des campagnes dans [M. Woodsworth.]

les écoles, dans les villes, dans les réserves indiennes et généralement dans tout le pays pour instruire le peuple sur les soins à prendre en vue de combattre la tuberculose. Comme l'a dit le chef de l'opposition, elle vend aussi des timbres antituberculeux que nous recevons à l'époque de la Noël. Ses campagnes ont ordinairement pour objet d'éduquer le public au sujet de la tuberculose, d'améliorer les conditions de logement et d'établir des sanatoria pour le traitement des cas graves. L'un de ses travaux utiles est de voir à ce que les gens continuent à s'intéresser à cette question après les discours publics en distribuant des circulaires, des bulletins et le reste dans le milieu où se fait la campagne. Elle aide aussi à établir des cliniques.

M. McLEAN (Melfort): Je suppose qu'elle travaille par l'entremise d'associations antituberculeuses provinciales?

L'hon. M. POWER: Oui.

(Le crédit est adopté.)

Subvention au Conseil d'hygiène dentaire du Canada, \$750.

M. YOUNG: Le ministre voudrait-il expliquer cette dépense?

L'hon. M. POWER: Cette association s'efforce d'engager les autorités provinciales à s'intéresser à l'hygiène dentaire et à enseigner aux enfants des écoles à prendre soin de leurs dents. Je crois comprendre qu'elle va de province en province; on m'informe que, à l'heure actuelle, elle travaille dans l'Ontario, et je crois que, l'an dernier, son champ d'action était l'île du Prince-Edouard. Elle organise des conférences pour les enfants qui fréquentent l'école; elle a aussi une clinique pour examiner les enfants et leur enseigner l'importance de l'hygiène dentaire.

M. WOODSWORTH: S'agit-il d'une seule personne ou de la moitié d'une personne?

L'hon. M. POWER: Les provinces versent des subventions; ceci n'est que pour aider.

M. WOODSWORTH: C'est simplement une plaisanterie. Si le gouvernement fédéral, qui représente dix millions d'habitants, ne vote que \$750 à une organisation de la sorte, il vaut mieux ne pas accorder de subvention du tout. Si l'on veut participer à la chose, qu'on y aille carrément.

L'hon. M. POWER: Le revenu total est d'environ \$9,000 ou plus. Les compagnies d'assurance versent une certaine somme. Je dirai bien franchement que cette association a demandé une plus forte subvention et qu'elle sera enchantée des remarques de l'honorable député en sa faveur, mais pour cette année, nous n'avons pas cru pouvoir lui donner plus.